



VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP
Société Anonyme

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

BURBAND KLINGER & ASSOCIES

8 rue Jacques Bingen – 75017 PARIS

Tél. : 01 42 12 81 35 – Fax : 01 42 12 81 44

Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros

Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts-comptables du Conseil régional Paris/Ile-de-France
et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

501 572 390 RCS PARIS – SIRET 501 572 390 00018 - NAF 6920Z

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

S.A. au capital de 8 364 337,52€

Siège Social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes contenues dans l'annexe des comptes annuels :

- la note 1.2 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » qui décrit les règles générales d'établissement et de présentation des comptes, le périmètre des activités de la société, l'environnement économique dans lequel les comptes ont

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

été établis et enfin le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation ;

- la note 2.10 « Provisions » qui mentionne l'existence d'un litige entre la société et certains actionnaires et l'absence de conséquence financière pour la société si l'issue s'avérait défavorable ;
- la note 4.2 « Evènements postérieurs » décrivant le processus de recapitalisation engagé afin d'assurer la continuité d'exploitation et d'apurer les pertes accumulées jusqu'au 31 décembre 2009.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les créances rattachées à des participations correspondant à des créances sur le réseau de participations VIDEO FUTUR dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2009 s'établit à 323 milliers d'euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur d'inventaire estimée. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette estimation.
- La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note 1.2.6 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.



VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

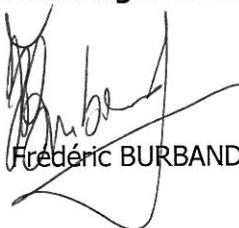
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 4 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes

Burband Klinger & Associés



Frédéric BURBAND

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

*Vidéo Futur Entertainment Group S.A.,
Société anonyme au capital de € 8 364 337,52
Siège social : 27 rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine)
Tél : 01 55 62 55 62 Fax : 01 55 62 55 63
Adresse Internet : [http :www.videofutur.com](http://www.videofutur.com)*

1. BILAN SOCIAL

Données en milliers d'euros

	Notes	Brut 31.12.09	Amortissements et Provisions	Net 31.12.09	Net 31.12.08																																													
ACTIF																																																		
Immobilisations incorporelles.....	2.1	5 019	(3 679)	1 340	1 530																																													
Immobilisations corporelles.....	2.2	462	(265)	197	267																																													
Immobilisations financières.....	2.3	7 214	(6 746)	468	1 161																																													
Total de l'actif immobilisé.....		12 695	(10 690)	2 005	2 958																																													
Stocks.....	2.4	499	(281)	218	415																																													
Créances clients et comptes rattachés.....	2.5	3 606	(931)	2 675	2 303																																													
Autres créances.....	2.6	1 509	-	1 509	874																																													
Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	2.7	1 527	-	1 527	587																																													
Charges constatées d'avance.....	2.8	495		495	326																																													
Total de l'actif circulant.....		7 636	(1 212)	6 424	4 505																																													
Ecart de conversion d'actif.....		1	-	1	3																																													
Total de l'actif.....		20 332	(11 902)	8 430	7 466																																													
Passif																																																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Net 31.12.09</th> <th>Net 31.12.08</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Capitaux propres :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td> Capital social.....</td> <td>6 718</td> <td>6 718</td> </tr> <tr> <td> Report à nouveau.....</td> <td>(12 168)</td> <td>(6 339)</td> </tr> <tr> <td> Résultat de l'exercice.....</td> <td>3 134</td> <td>(5 829)</td> </tr> <tr> <td>Total des capitaux propres.....</td> <td>(2 316)</td> <td>(5 450)</td> </tr> <tr> <td>Autres fonds propres.....</td> <td>-</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Provisions pour risques et charges.....</td> <td>346</td> <td>379</td> </tr> <tr> <td>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....</td> <td>-</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....</td> <td>4 455</td> <td>3 629</td> </tr> <tr> <td>Dettes fiscales et sociales.....</td> <td>1 642</td> <td>1 071</td> </tr> <tr> <td>Autres dettes.....</td> <td>3 899</td> <td>6 892</td> </tr> <tr> <td>Produits constatés d'avance.....</td> <td>406</td> <td>914</td> </tr> <tr> <td>Total du passif circulant.....</td> <td>10 747</td> <td>12 916</td> </tr> <tr> <td>Total du passif.....</td> <td>8 430</td> <td>7 466</td> </tr> </tbody> </table>							Net 31.12.09	Net 31.12.08	Capitaux propres :			Capital social.....	6 718	6 718	Report à nouveau.....	(12 168)	(6 339)	Résultat de l'exercice.....	3 134	(5 829)	Total des capitaux propres.....	(2 316)	(5 450)	Autres fonds propres.....	-	30	Provisions pour risques et charges.....	346	379	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	-	1	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	4 455	3 629	Dettes fiscales et sociales.....	1 642	1 071	Autres dettes.....	3 899	6 892	Produits constatés d'avance.....	406	914	Total du passif circulant.....	10 747	12 916	Total du passif.....	8 430	7 466
	Net 31.12.09	Net 31.12.08																																																
Capitaux propres :																																																		
Capital social.....	6 718	6 718																																																
Report à nouveau.....	(12 168)	(6 339)																																																
Résultat de l'exercice.....	3 134	(5 829)																																																
Total des capitaux propres.....	(2 316)	(5 450)																																																
Autres fonds propres.....	-	30																																																
Provisions pour risques et charges.....	346	379																																																
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	-	1																																																
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	4 455	3 629																																																
Dettes fiscales et sociales.....	1 642	1 071																																																
Autres dettes.....	3 899	6 892																																																
Produits constatés d'avance.....	406	914																																																
Total du passif circulant.....	10 747	12 916																																																
Total du passif.....	8 430	7 466																																																

2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

<i>Données en milliers d'euros</i>	Notes	2009 <u>(12 mois)</u>	2008 <u>(12 mois)</u>
Production vendue de service.....	3.1	14 356	6 914
Production immobilisée.....	3.2	142	323
Subvention d'exploitation			55
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		40	616
Autres produits		50	24
Total produits d'exploitation		14 588	7 932
Achat de marchandises	3.3	(8 146)	(3 170)
Variation de stock.....		12	50
Autres achats et charges externes	3.4	(5 183)	(3 661)
Impôts, taxes et versements assimilés		(343)	(252)
Charges de personnel	3.5	(5 713)	(3 757)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.6	(2 172)	(1 905)
Autres charges		(115)	(45)
Total charges d'exploitation		(21 660)	(12 741)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 072)	(4 810)
RESULTAT FINANCIER	3.7	(711)	(714)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(7 783)	(5 524)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.8	10 918	(346)
Impôts sur les bénéfices	3.9	(1)	41
RESULTAT NET		3 134	(5 829)

3. SITUATION NETTE

<i>Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action</i>	Capital		Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant			
Au 31 décembre 2007	642 663 880	6 427	(260)	(6 079)	88
Augmentation de capital liée aux exercices de la Souscription de 29 120 000 BSPCE d'actions au prix de 0,01€ par action (1)	29 120 000	291	-	-	291
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1).....	-	-	(6 079)	6 079	-
Résultat net de la période.....	-	-	-	(5 829)	(5 829)
Au 31 décembre 2008	671 783 880	6 718	(6 339)	(5 829)	(5 450)
Affectation du résultat de l'exercice précédent (2).....	-	-	(5 829)	5 829	-
Résultat net	-	-	-	3 134	3 134
Au 31 décembre 2009	671 783 880	6 718	(12 168)	3 134	(2 316)

(1) Constatée suite aux résolutions de l'Assemblée générale Mixte du 6 juin 2008
(2) Constatée suite aux résolutions de l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2009

4. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

GENERALITES

Informations relatives à l'entreprise

Vidéo Futur Entertainment Group S.A (« la Société » ou « Video Futur ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en novembre 2002 et est cotée sur le marché régulé NYSE Alternext d'Euronext depuis le 27 janvier 2010.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans l'agrégation et la distribution de contenus de divertissement à domicile, en mode dématérialisé (Video à la demande ou VOD) ou physique (DVD). Basée à Neuilly sur Seine et à Gennevilliers, la Société compte 84 collaborateurs au 31 décembre 2009 et a généré un chiffre d'affaires de 14,4 millions d'euros sur l'année 2009.

NOTE 1 FAITS MAJEURS, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Faits majeurs

Les faits marquants de l'exercice 2009, qui marque un véritable tournant dans le développement de la Société, sont les suivants :

* Relance progressive et réorganisation des activités de réseaux reprises par la Société en octobre 2008 (magasins et automates sous marque VideoFutur et enseigne Cinebank), accompagnée d'investissements sur la marque VideoFutur et sur le catalogue d'oeuvres vidéo disponibles en format DVD et V&D ainsi que par lancement de nouvelles offres de services (Carte multi-services galaxy/VideoFutur);

* Décision et mise en œuvre par Netgem, actionnaire de la Société, du projet de séparation de ses activités technologiques business-to-business d'IPTV des activités business-to-consumer d'édition et de distribution d'oeuvres audiovisuelles regroupées au sein de Video Futur, au travers d'une opération de distribution d'un dividende exceptionnel en nature de l'intégralité des actions VideoFutur aux actionnaires de Netgem. Préalablement à cette opération, soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Netgem réunie le 19 janvier 2010, Netgem a engagé un ensemble d'opérations visant à la reconstitution des

capitaux propres de la Société, comprenant notamment en 2009 un ensemble d'abandons à caractère financier (M€ 9,6) et à caractère commercial (M€ 1,5) en faveur de VideoFutur, comptabilisés sur 2009 sous la forme de produits exceptionnels et la souscription en janvier 2010 à une augmentation de capital de M€ 13,8 par voie d'apports en numéraire (M€ 10,0) et d'incorporation de comptes courants pour le solde (M€ 3,8).

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation, et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes annuels (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Un changement d'estimation a toutefois été réalisé concernant l'amortissement du catalogue DVD exploité dans le cadre de l'activité de location postale, comptabilisé à l'actif du bilan au poste immobilisations incorporelles, et dont la durée d'amortissement, représentative de la durée d'exploitation des droits, a été réduite à 3 ans contre 5 ans auparavant. La prise en compte au 31 décembre 2009 de ce changement de méthode d'évaluation a eu pour conséquence de diminuer la valeur nette du poste immobilisations incorporelles au 31 décembre 2009 d'un montant de K€ 126 et d'augmenter d'un montant équivalent le poste dotations aux amortissements.

Périmètre des activités de la société

La Société s'est vue attribuer le 2 octobre 2008 par le Tribunal de commerce de Nanterre certains actifs de la société CPFK et de ses filiales, spécialisées dans la location de DVD en France au travers d'un réseau de magasins vidéoclubs et d'automates franchisés sous les marques VidéoFutur et Cinebank, dans le cadre d'une procédure de mise en liquidation judiciaire amorcée au cours de l'été 2008.

Afin de poursuivre l'exploitation de ses activités, la Société a repris environ 40 collaborateurs, et a engagé le regroupement de l'ensemble de ses activités liées à la distribution de contenus vidéos en mode physique (DVD) sur un site opérationnel et logistique localisé à Gennevilliers.

Les chiffres au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 figurant au compte de résultat ne sont donc pas comparables. A titre d'information, sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, les nouvelles activités ont contribué au chiffre d'affaires de la société à hauteur de K€ 7 129.

Environnement économique

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Lors de l'établissement de ses états financiers, la Société a recours à des estimations et à des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains actifs et passifs, certains produits et charges et l'information contenue dans certaines notes annexes.

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels. Il est rappelé à ce titre que depuis la prise de contrôle de la Société par Netgem, l'ensemble des besoins de financement de la Société liés d'une part à son exploitation et d'autre part aux opérations d'investissement a été financé au travers d'avances en compte-courant d'actionnaires de Netgem.

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que ce produit peut être évalué de manière fiable.

Cette règle de reconnaissance du chiffre d'affaires de la Société tient cependant compte des spécificités de chacune des activités développées ou récemment acquises par la Société :

Métiers liés à la distribution de contenus vidéos en mode dématérialisé (VOD sur plateformes PC ou TV par ADSL)

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux revenus résultant de la location du catalogue de films, de la rémunération des droits sur ce catalogue et de prestations de services recouvrant notamment les travaux de conception, de personnalisation ou de mise en service de la plateforme VOD, les prestations d'encodage des contenus, d'hébergement et/ou de maintenance de la plateforme. Selon la nature des contrats de partenariat commercial conclus avec les clients distributeurs ou fournisseurs d'accès à internet (« FAI »), le chiffre d'affaires reconnu par la Société correspond au montant des recettes brutes générées par la location du catalogue de films, net (i) de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes, (ii) des rémunérations perçues par les sociétés d'auteurs (SACD, SDRM), et (iii) et des commissions versées aux partenaires distributeurs ou FAI. Certains contrats de partenariat peuvent être assortis d'un minimum garanti versé par le partenaire en contrepartie d'un engagement de la Société de fournir un quota de films sur une période définie contractuellement. Ce minimum garanti, qui est par nature dû quelque soit les ventes réalisées par la plateforme VOD, est reconnu en chiffre d'affaires de façon linéaire sur la durée du contrat. Il est précisé que lorsque la rémunération variable cumulée déjà acquise excède le prorata du minimum garanti, un complément de revenu est comptabilisé. Enfin, les prestations de service fournies par la Société sont généralement reconnues en chiffre d'affaires sur la base de leur avancement.

Métiers liés à la distribution de contenus vidéos en mode physique (DVD)

- Activité de location de DVD par voie postale : le chiffre d'affaires est constitué des revenus résultant des abonnements récurrents (généralement mensuels) au service. L'abonnement mensuel constitue une prestation continue dont l'exécution est appréhendée par fractions égales. Par conséquent, le chiffre d'affaires résultant de la facturation de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service. Un produit constaté d'avance est constaté à la clôture au prorata temporis. Les pénalités éventuelles dues par les clients en cas de non retour ou de retard constituent un chiffre d'affaires comptabilisé dès qu'elles sont acquises.
- Activité de grossiste de DVD locatif : le chiffre d'affaires correspond aux ventes de DVD locatifs à destination des réseaux de franchisés Videofutur et Cinebank. Ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative à la charge de la Société.
- Activité de prestataires techniques : le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de maintenance et d'assistance technique (hot line, intervention sur site) ainsi que de la vente de pièces détachées et de consommables à destination des réseaux de franchisés Cinebank et de réseaux indépendants disposant de parcs de distributeurs vidéos (automates). Ces prestations sont facturées (i) par voie d'abonnement (assistance technique, maintenance), auquel cas le chiffre d'affaires résultant de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service (constatation d'un produit constaté d'avance à la clôture au prorata temporis), (ii) à la réalisation de l'intervention ou à la livraison des produits (pièces détachées, consommables), auquel cas la vente est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

1.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations correspondent principalement (1) à la valeur du catalogue DVD acquis pour les besoins de son activité de location de DVD par voie postale et de location de DVD à travers les magasins VideoFutur détenus en propre, (2) aux frais de développement logiciels et à des licences d'exploitation acquises dans le cadre de l'évolution de la plateforme technique d'exploitation des services DVD et VOD, (3) aux frais de numérisation et d'encodage de fichiers films nécessaires à l'exploitation de l'activité VOD, et (4) à divers brevets et marques.

(1) Catalogue DVD

La Société comptabilise dans la valeur comptable du catalogue DVD la valeur de la librairie de DVD achetés en direct auprès des producteurs ou au travers de contrat d'achat avec partage de recettes.

La librairie de DVD achetés est amortie de façon linéaire sur la durée contractuelle d'exploitation des droits, limitée à 3 ans (durée estimée du DVD) pour l'activité de location par voie postale et 2 ans pour les DVD exploités dans les magasins détenus en propre sauf cas de contrat de revenus partagés prévoyant une clause d'option d'achat au terme de la période de remontée des redevances. Auquel cas, la durée d'amortissement est raccourcie sur la durée du contrat, et, à l'issue de la levée de l'option, le prix de cette dernière est alors amorti sur la durée résiduelle de vie du DVD.

Le cas échéant, une dépréciation sur le catalogue de DVD est comptabilisée lorsque le reliquat à amortir à la clôture est supérieur aux ventes nettes attendues et pour tenir compte d'un risque de stock excédentaire sur certains titres. Celui-ci est identifié de manière globale, en fonction de l'évolution des locations de chacun des titres en se projetant sur les perspectives de développement de la Société sur les deux prochains exercices en terme de parc d'abonnés clients et de nombre de locations.

Enfin, la valeur résiduelle des DVD est considérée comme nulle dans la mesure où les coûts de commercialisation seraient supérieurs à la valeur de revente des DVD d'occasion.

(2) Frais de recherche et développement

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante de la plateforme technique Vod et DVD, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 211 entièrement encaissé au 31 décembre 2009. Pour information, aucun nouveau crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé en 2009.

(3) Frais de numérisation et d'encodage

La Société comptabilise en immobilisations incorporelles le montant des frais de numérisation et d'encodage nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des œuvres sur sa plateforme VOD.

(4) Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Licences et frais de développement.....	2 à 3 ans
DVD	2 à 3 ans, correspondant à la durée moyenne d'exploitation d'un film DVD négociée dans le cadre des contrats avec les ayants droits
Frais d'encodage	1 an, correspondant à la durée moyenne d'exploitation d'un film VOD négociée dans le cadre des contrats avec les ayants droits
Brevets	3 ans

1.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Aucune immobilisation détenue par la Société n'est décomposable. Leur amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Installations, agencements et aménagements divers.....	10 ans
Matériel de bureau et mobiliers informatiques.....	5 ans
Matériel de transport.....	3 ans

1.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations détenus par la Société dans des filiales créées ou acquises ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société (bailleurs des locaux, fournisseurs).

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

S'agissant des titres de participation et créances rattachées acquis en octobre 2008 par la Société dans le cadre des procédures de liquidation du groupe CPFK, l'analyse des actifs nets comptables corrigés des participations acquises et de la solvabilité des créances a conduit la Société à affecter l'essentiel du prix global d'acquisition de ces actifs aux créances rattachées en valorisant ainsi à un euro symbolique (zéro euro pour les sociétés en liquidation) les participations dans le réseau de distribution (sociétés exploitant des magasins vidéo-clubs franchisés VidéoFutur).

1.2.5 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de DVD locatifs destinés à être vendus aux réseaux de franchisés VidéoFutur et Cinebank, ainsi que d'automates vidéo, de pièces détachées et de consommables utilisés notamment dans le cadre des prestations de maintenance et de support technique à destination des magasins vidéos clubs.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, nets d'éventuelles remises sur achats concédées par le fournisseur, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée dans les conditions suivantes :

- s'agissant des DVD locatifs, une provision est déterminée par application à la valeur d'achat d'un pourcentage forfaitaire compris entre 25% et 100% et déterminé selon la date de sortie nationale du DVD,
- s'agissant des pièces détachées, consommables, automates et terminaux vidéo, une provision pour dépréciation est déterminée au cas par cas, selon l'historique et les prévisions de ventes ainsi que l'évolution de leur valeur de marché

1.2.6 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

1.2.7 Charges et produits constatées d'avance

Les charges et produits constatées d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Dans le cas des redevances éditeurs VOD, où la charge est proportionnelle au nombre de téléchargements, il arrive que les producteurs facturent à l'avance un montant de redevances minimum garanti (MG) à remonter durant la fenêtre d'exploitation du film ou du catalogue concerné par le MG. Ce dernier est comptabilisé en charge au moment où il est facturé. Une charge constatée d'avance neutralise le minimum garanti facturé et non consommé. A la clôture, la valeur de cette charge constatée d'avance, qui représente le montant non remboursable dû aux producteurs en application de contrats de licence, y compris en cas de résiliation de ces contrats par la Société, correspond à la valeur nette des minima garantis déterminée par application à la valeur contractuelle du minimum garanti d'un amortissement accéléré de 90% de cette valeur sur les 3 premiers mois de diffusion, les 10% restant étant amortis sur la durée résiduelle (de 240 jours en moyenne).

1.2.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

1.2.9 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.2.10 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2009 s'est établi à K€ 289. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. A titre d'information, ces engagements ont été évalués au 31 décembre 2009 à K€ 39, à partir d'un calcul actuariel prenant en considération les dispositions prévues par la Convention Collective des « commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique, et de l'équipement ménager » relatives au départ et à la mise à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'accroissement des salaires : 2,5%
- Taux de rotation des effectifs : 5%
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 4%
- Taux de charges sociales : 50%

1.2.11 Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, il a été considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2009. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

1.2.12 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2008 et 2009, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

1.2.13 Plans de bons de souscription d'action

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de souscription d'actions, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

1.2.14 Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de développement, Logiciels et licences	Frais d'encodage VOD	DVD	Brevets et marques	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2008	1 221	664	1 606	480	95	4 066
Acquisitions	314	37	737	-	91	1 179
Sorties		-	(226)	-	-	(226)
Au 31 décembre 2009	1 535	701	2 117	480	186	5 019
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
Au 31 décembre 2008	(606)	(532)	(1 093)	(300)	(5)	(2 536)
Dotations	(340)	(152)	(731)	-	(58)	(1 281)
Reprises	-	-	138	-	-	138
Au 31 décembre 2009	(946)	(684)	(1 686)	(300)	(63)	(3 679)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2008	615	132	513	180	90	1 530
Au 31 décembre 2009	589	17	431	180	123	1 340

Les acquisitions de la période s'établissent à K€ 1 179 et se répartissent de la façon suivante :

- K€ 314 correspondent aux frais de développement externes et internes de nouveaux applicatifs de back et de front office des plateformes techniques exploitées dans le cadre des activités VOD et DVD,
- K€ 37 sont liés à la numérisation et à l'encodage du portefeuille d'œuvres accessibles au travers de la plateforme VOD de la Société et de ses partenaires,
- K€ 737 sont liés à l'acquisition de DVD exploités dans le cadre de l'activité de location de DVD par voie postale et au sein des magasins videoclubs et automates détenus en propre par la Société,
- et K€ 91 correspondent principalement au prix payé pour l'acquisition de fonds de commerce vidéo (automates sous franchise Cinebank).

Les sorties enregistrées sur la période à hauteur de K€ 226 comprennent notamment les DVD perdus ou cassés sur l'année 2009.

Au 31 décembre 2009, les provisions pour dépréciation constituées par la Société en complément des amortissements s'établissent à K€ 578 contre K€ 366 au 31 décembre 2008. Ces provisions concernent les actifs DVD pour K€ 200, les brevets et marques pour K€ 300 et la valeur de certains fonds de commerce pour K€ 58. Les dotations et amortissements aux dépréciations des immobilisations incorporelles sont enregistrés en exploitation pour leur totalité.

A la clôture, la valeur brute et la valeur nette des fonds de commerce inscrits à l'actif du bilan se décompose comme suit (*données en milliers d'euros*):

Date d'acquisition	Désignation du fonds de commerce	Valeur brute 31/12/2009	Valeur nette 31/12/2009	Origine
3 octobre 2008	Fonds commerciaux Ile de France	86	85	Acquisition groupe CPFK
16 avril 2009	Fonds commerciaux hors Ile de France	57	-	Acquisition
TOTAL		143	85	

Les provisions pour dépréciation des fonds de commerce, intégralement comptabilisées en exploitation, sont conjoncturelles.

2.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Installations, agencements et aménagements	Matériels de bureau et mobiliers informatiques	Matériel de transport	Total
VALEUR BRUTE				
Au 31 décembre 2008	40	411	16	467
Acquisitions	52	24	13	89
Sorties	(27)	(60)	(7)	94
Au 31 décembre 2009	65	375	22	462
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Au 31 décembre 2008	(30)	(167)	(4)	(200)
Dotations	(10)	(96)	(11)	(117)
Reprises	27	22	4	53
Au 31 décembre 2009	(13)	(241)	(11)	(265)
VALEUR NETTE				

Au 31 décembre 2008	10	244	12	267
Au 31 décembre 2009	52	134	11	197

Les dotations et amortissements aux dépréciations des immobilisations corporelles sont toutes enregistrées en exploitation, à l'exception d'une reprise de provisions de 24 K€ comptabilisée en exceptionnel.

2.3 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participations et autres titres immobilisés	Créances liées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 31 décembre 2008	133	6 871	164	7 168
Acquisitions - Augmentations	3	228	41	272
Cessions – Diminutions	(75)	(57)	(94)	(226)
Au 31 décembre 2009	61	7 042	111	7 214
DEPRECIATIONS				
Au 31 décembre 2008	(27)	(5 980)	-	(6 007)
Dotations	-	(739)	-	(739)
Reprises	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	(27)	(6 719)	-	(6 746)
VALEUR NETTE				
Au 31 décembre 2008	106	891	164	1 161
Au 31 décembre 2009	34	323	111	468

Les principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice 2009 sont les suivants:

- Cession de la participation détenue par la Société dans une société immobilière d'exploitation, valorisée à K€ 75 et acquise en octobre 2008 dans le cadre de la reprise de certains actifs financiers du groupe CPFK : cette cession a dégagé une plus value de K€ 25 constatée en résultat financier,
- Acquisition de 100% des titres d'une société exploitant deux fonds de commerce video-clubs à Paris, mise en redressement judiciaire, pour une valeur de K€ 3,
- Versements par la Société d'avances en comptes courants d'actionnaires au profit des filiales allemandes pour K€ 98 (apurement des passifs avant liquidation) et des filiales disposant de magasins vidéoclubs sous franchise VidéoFutur pour un montant total de K€ 130 et recouvrement à hauteur de K€ 57 de créances rattachées à d'autres participations détenues dans le réseau de franchisés VidéoFutur. Compte tenu de ces opérations, la valeur brute des créances rattachées à ces participations s'établit à K€ 7 042 au 31 décembre 2009 contre K€ 6 871 au 31 décembre 2008. L'analyse de la solvabilité de ces créances a conduit la Société à comptabiliser au 31 décembre 2009 une provision de K€ 439,
- Enfin, les mouvements enregistrés sur le poste « *Autres immobilisations financières* » intègrent principalement le recouvrement de la caution et du dépôt de garantie de K€ 66 versé au bailleur des locaux situés Rue Poissonnière à Paris, suite à la conclusion d'un accord portant sur la résiliation anticipée du bail à effet au 1^{er} janvier 2009.

Au 31 décembre 2009, la valeur nette des titres de participation s'établit à K€ 34 et correspond essentiellement à la valeur des titres détenus dans Glowria Luxembourg SA. A cette date, la valeur nette des créances rattachées à ces participations s'établit à K€ 323, correspondant aux créances sur le réseau de participations VidéoFutur.

Sur l'exercice écoulé, les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières ont été comptabilisées en résultat financier à hauteur de K€ 641 et en résultat exceptionnel à hauteur de K€ 98.

2.4 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeur brute.....	499	440
Dépréciations cumulées.....	(281)	(25)
Valeur nette.....	218	415

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
DVD locatifs.....	89	78
Pièces détachées et consommables, y compris automates et terminaux vidéo..	129	337
Valeur nette.....	218	415

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2009 s'établit à K€ 218. Elle correspond d'une part à la valeur nette des galettes de DVD locatifs achetées par la Société dans le but d'être revendues aux réseaux de magasins et automates franchisés VidéoFutur et Cinebank (K€ 89) et comprend d'autre part la valeur nette des pièces détachées et consommables notamment utilisés dans le cadre de l'activité de maintenance technique des automates vidéo.

2.5 Créances clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeur brute.....	3 606	2 717
Dépréciations cumulées.....	(931)	(414)
Valeur nette.....	2 675	2 303

L'augmentation des créances clients en valeur brute sur la période est principalement liée à la relance des activités vers le réseau de franchisés Video Futur et Cinebank (activité de grossiste en DVD, maintenance du parc d'automates) dont la montée en charge a été progressive depuis leur reprise par la Société en octobre 2008 et qui ont représenté près de la moitié du chiffre d'affaires de l'exercice.

Dans un contexte de crise économique et financière, l'exercice écoulé a été marqué par l'augmentation du risque client sur ces activités de réseaux et des défaillances de certains des franchisés, conduisant ainsi la Société à comptabiliser des dépréciations cumulées représentant K€ 931 au 31 décembre 2009 contre K€ 414 au 31 décembre 2008. Compte tenu de ces provisions, le taux de défaillance des clients de VideoFutur (tous segments confondus), calculé comme le montant des pertes sur créances non recouvrables et des dotations aux provisions nettes de reprise pour risques clients rapporté au chiffre d'affaires global, ressort à environ 4% sur l'exercice 2009.

2.6 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Etat - impôt sur les bénéfices et crédit impôt recherche	-	148
Etat - TVA.....	517	503
Avoirs à recevoir.....	829	115
Débiteurs divers.....	163	108
Total autres créances.....	1 509	874

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a recouvré la quasi intégralité des créances sur crédits d'impôt recherche déclarés au titre des exercices 2005 (K€ 74), 2007 (K€ 32) et 2008 (K€ 42).

Le poste « Avoirs à recevoir » comprend principalement des avoirs à recevoir de la part de fournisseurs de la Société (notamment remises arrière à percevoir des éditeurs/ayants droits au titre des achats de contenus physiques et dématérialisés réalisés par la Société). L'augmentation de ce poste sur l'exercice écoulé est principalement due à celle des remises arrière à percevoir des éditeurs/ayants droits pour K€ 389, de réajustements sur les montants de minimum garantis facturés par les ayants droits pour K€ 298, et de régularisations auprès de divers fournisseurs pour K€ 142.

2.7 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeurs mobilières de placement.....	-	-
Disponibilités.....	<u>1 527</u>	<u>587</u>
Total disponibilités et valeurs mobilières de placement	<u>1 527</u>	<u>587</u>

Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros.

2.8 Charges constatées d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Minimum garantis	<u>360</u>	<u>276</u>
Autres charges constatées d'avance.....	<u>135</u>	<u>50</u>
Total charges constatées d'avance	<u>495</u>	<u>326</u>

La croissance sur l'année écoulé des charges constatées d'avance sur minimum garantis est corrélée à celle du chiffre d'affaires réalisé par les plateformes de distribution de contenus VOD.

Le montant des redevances aux éditeurs DVD et VOD comptabilisées en charges de l'exercice dans la rubrique « achats de marchandises » s'établit à K€ 3 938 en 2009 contre K€ 2 572 en 2008.

2.9 Capitaux propres

2.9.1. Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société s'élève à K€ 6 718 et est libéré intégralement. Il est composé de 671 783 880 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,01 euro.

En décembre 2009, les actionnaires de la Société ont approuvé la suppression de la référence à la valeur nominale des actions de la Société dans les statuts afin de favoriser notamment les futures opérations sur le capital de la Société.

Au 31 décembre 2009, 99,99% du capital social est détenu par la société Netgem. Les actions restantes sont détenues par des investisseurs personnes physiques ou morales historiques de la Société n'ayant pas souhaité souscrire à l'opération d'apport de titres en faveur de Netgem (mars 2008).

2.9.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise et options de souscription et/ ou d'achat d'actions

En juin 2007, les actionnaires ont autorisé une émission portant sur 61 000 000 Bspce donnant le droit à chaque titulaire de souscrire à une action de la Société dont 30 500 000 à un prix d'exercice de € 0,01 par action et 30 500 000 à un prix d'exercice de € 0,033 par action.

S'agissant de la tranche 1 des Bspce au prix d'exercice de € 0,01 par action, 30 470 000 bons ont été attribués par le conseil d'administration de la Société dont 29 120 000 ont été exercés au cours du mois de février 2008 et 1 350 000 sont devenus caducs ou ont été annulés. Les actions souscrites à l'issue des exercices intervenus en février 2008 ont été intégralement apportées par leurs titulaires dans le cadre de l'opération d'apport conclue avec la société Netgem en mars 2008. La Société n'a procédé à aucune autre attribution de ces bons au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, et s'agissant de la tranche 2 des Bspce au prix d'exercice de € 0,033 par action, 30 470 000 bons ont été attribués par le conseil d'administration de la Société dont 24 520 000 ont fait l'objet d'une renonciation par leurs titulaires en contrepartie de l'attribution par la société Netgem d'actions gratuites et 5 950 000 bons sont devenus caducs suite au départ de leurs titulaires. La Société n'a enfin procédé à aucune autre attribution de ces bons au cours de l'exercice écoulé.

En décembre 2009, les actionnaires de la Société ont autorisé, sous la condition suspensive de la cotation des actions de la Société sur le marché régulé de NYSE Alternext d'Euronext, une nouvelle émission de bspce permettant d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 800.000€. Dans le cadre de ce nouveau plan, réservé aux salariés et aux dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société, chaque bon donne droit de souscrire à une action de la Société, à un prix au moins égal (i) au prix de première cotation des actions de la Société sur NYSE Alternext, ou (ii) si la société a procédé dans les six mois précédant la date d'attribution des bons à une augmentation de capital, au prix d'émission des titres dans le cadre de cette augmentation de capital ou (iii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation de l'Assemblée Générale, après correction, s'il y a lieu, de ce prix pour tenir compte de la différence de date de jouissance. La condition suspensive fixée n'étant pas levée au 31 décembre 2009, aucune attribution n'a réalisée à cette date dans le cadre de ce plan.

2.10 Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2009
Provisions à caractère social et pour litiges.....	186	-	-	-	186
Provision pour restructuration.....	140	-	(99)	-	41
Provision pour risques et charges.....	50	103	-	(35)	118
Provision pour perte de change.....	3	1	(3)	-	1
Total provisions	379	104	(102)	(35)	346
En exploitation				(35)	
En financier		1	(3)	-	
En exceptionnel		103	(99)	-	

Les provisions à caractère social et provisions pour litiges (K€ 186) sont estimées sur la base d'une revue au cas par cas. La provision pour litige a été constituée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 suite à l'évolution défavorable d'une procédure contentieuse toujours en cours auprès du Tribunal de commerce de Paris.

Les provisions pour restructuration recouvrent l'ensemble des coûts associés aux procédures de liquidation de l'ensemble des filiales allemandes de la Société. Ces coûts correspondent essentiellement aux engagements résiduels en matière de baux, d'achats de droits et d'honoraires. Au 31 décembre 2009, et compte tenu de la conclusion en juillet 2009 d'un protocole d'accord mettant fin aux principales réclamations existantes en matière d'achat de droits, la Direction estime que les coûts résiduels à supporter au titre des activités allemandes de la Société sont dûment provisionnés.

L'augmentation sur l'exercice écoulé des provisions pour risques et charges (KE 103) est essentiellement liée aux conditions de résiliation d'un bail immobilier.

La Société est partie à différents litiges qui opposent les anciens actionnaires majoritaires de la Société et Messieurs Baschet et Crasneanu. Ces litiges sont liés à des faits antérieurs à la prise de contrôle de la Société par Netgem en mars 2008. Ces litiges ont fait l'objet de deux assignations similaires devant le Tribunal de Commerce de Paris en date des 8 novembre 2007 (« l'Assignation ») et 23 janvier 2008 (« l'Assignation Bis », ensemble les « Assignations »). Aux termes de ces Assignations, certains actionnaires de Glow Entertainment Group SA (« Glowria » devenue en juin 2009 « Video Futur Entertainment Group ») demandaient, à titre principal, à ce que soit, en premier lieu, constaté la violation du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de Glowria, en deuxième lieu, annulé la nomination de Monsieur Eric Caen en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration de Glowria, et, en troisième lieu, jugé nulles diverses délibérations et décisions prises par les organes de Glowria portant notamment sur la réduction du capital à zéro suivie de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires de Glowria en date du 28 juin 2007. Dans le cadre de l'acquisition des actions de la Société, Netgem a demandé aux apporteurs de Glowria de la garantir ainsi que de garantir VideoFutur « de tous préjudices qui seraient effectivement supportés par Glowria et/ou Netgem dans le cadre de l'Assignation, ou de toute procédure liée ou résultant de l'Assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci ». Cette garantie a été donnée sans solidarité entre les apporteurs qui sont les anciens actionnaires majoritaires. Ceux-ci se sont engagés à indemniser VideoFutur notamment de tous préjudices tels que définis ci-avant au prorata de leur participation à l'apport. Netgem est depuis mai 2008 partie prenante à ces litiges après avoir été assigné en intervention forcée dans ces procédures. Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008, aucune provision n'a été constituée au titre de ces assignations.

2.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dettes fournisseurs	2 234	1 230
Dettes sur immobilisations	89	142
Factures non parvenues	2 132	2 257
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 455	3 629

L'augmentation du poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » est corrélée à celle de l'activité (montée en puissance des activités vers le réseau de franchisés Video Futur et Cinebank et croissance des revenus liés aux plateformes de distribution de contenus VOD).

2.12 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Dettes sociales	1 105	705
Dettes fiscales	536	365
Dettes fiscales et sociales	1 641	1 071

L'augmentation des dettes sociales est principalement due à l'évolution du périmètre des effectifs de la société (reprise des activités du groupe CPFK).

2.13 Autres dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Avances d'actionnaires Netgem	3 696	6 342
Créditeurs divers.....	2	456
Autres dettes.....	200	94
Autres dettes	<u>3 898</u>	<u>6 892</u>

Sur l'exercice écoulé, Netgem a procédé au versement d'avances en compte courant complémentaires pour un montant en principal de K€ 6 969, portant ainsi le montant des avances versées en faveur de la Société depuis mars 2008 (prise de contrôle par Netgem), y compris intérêts courus, à K€ 13 311. Ces avances ont eu pour principal objet le financement des besoins liés à l'activité et aux opérations d'investissement dont le rachat des actifs du groupe CPFK (octobre 2008). Compte tenu de l'abandon de compte courant d'actionnaires concédé par Netgem en août 2009 à hauteur de K€ 9 614, le montant des avances en compte courant d'actionnaires s'établit au 31 décembre 2009 à K€ 3 696.

Au 31 décembre 2009, le poste « Créditeurs divers » qui correspondaient principalement au 31 décembre 2008 au solde du prix à payer aux organes de la procédure en charge de la liquidation des actifs du groupe CPFK, a été intégralement soldé suite à son paiement.

Le poste « Autres dettes » est composé d'avoirs à établir en faveur d'exploitants franchisés VideoFutur et Cinebank et des clients grand public de la Société ainsi que de dettes diverses.

2.14 Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2009, les produits constatés d'avance s'établissent à K€ 406 dont K€ 312 concernent des engagements minima de recettes de service ou de prestations VOD et DVD et K€ 94 sont liés à des prestations d'abonnement à des services de maintenance. La Société considère que ces prestations seront pour l'essentiel réalisées et reconnues en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2010. La baisse de ce poste par rapport au 31 décembre 2008 (solde égal à K€ 914) résulte de décalages de facturation portant notamment sur certains contrats de partenariat VOD et traduit par ailleurs la baisse au quatrième trimestre 2009 des facturations d'abonnements à destination des réseaux physiques.

2.15 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	829
Clients et comptes rattachés – Factures à établir	1 250
Autres produits à recevoir	49
TOTAL	<u>2 128</u>

Charges à payer

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/2009</u>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 132
Clients - Avoirs à établir.....	161
Dettes fiscales et sociales	684
Autres charges à payer.....	2
TOTAL	<u>2 979</u>

NOTE 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année écoulée s'établit à K€ 14 356 contre K€ 6 914 en 2008, en croissance totale de +108% dont près de 20% à périmètre constant et 83% liés aux opérations de croissance externe intervenues en octobre 2008 (rachat des activités de distribution de DVD locatifs et de services au réseau de distribution franchisé VidéoFutur et Cinebank).

Compte tenu de ces évolutions de périmètre ;

- les réseaux de magasins video-clubs et automates sont devenus le principal canal de distribution des produits de la Société, représentant ainsi près de 50% du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice écoulé à comparer à une contribution était marginale en 2008 (13%),
- par ailleurs, la part du chiffre d'affaires issu des activités de distribution de contenus vidéos en mode physique (DVD) a été sensiblement renforcé, représentant ainsi près de 68% du chiffre d'affaires en 2009 contre 58% en 2008, et ce en dépit de la croissance des ventes résultant de la fourniture de contenus vidéos en mode dématérialisé (VOD).

Comme en 2008, le chiffre d'affaires de la Société a été principalement réalisé en France.

3.2 Production immobilisée

La production immobilisée correspond aux frais de développement engagés par la Société sur l'exercice écoulé au titre de l'évolution de ses plateformes techniques d'exploitation des services VOD et DVD, et inscrits à l'actif du bilan .

3.3 Achats de marchandises

Le poste « Achats de marchandises » se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Redevances et minimum garantis (VOD/DVD)	3 937	2 572
Achats de DVD locatifs, nets des remises arrièrè.....	3 294	234
Autres achats (Redevances partenaires, consommables, etc).....	915	364
Achats de marchandises	8 146	3 170

L'augmentation de ce poste sur l'exercice écoulé résulte principalement de la relance des activités de ventes de DVD locatifs vers les réseaux de magasins video clubs et automates et traduit également la croissance des activités VOD et des engagements de minimum garantis liés à ces activités.

3.4 Autres achats et charges externes

L'augmentation sur l'exercice écoulé des autres achats et charges externes est principalement liée aux variations du périmètre des activités de la Société dont il a résulté un accroissement des postes de loyers et charges locatives et d'honoraires, et au lancement de nouvelles offres au sein des réseaux physiques, ayant expliqué l'accroissement des dépenses marketing.

3.5 Effectifs et charges de personnel

Au 31 décembre 2009, l'effectif total hors personnel mis à disposition de la Société s'élève à 84, stable par rapport au 31 décembre 2008. Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

Catégorie	31/12/2009	31/12/2008
Cadres (cadres dirigeants et cadres autonomes)	38	43
Non cadres et agents de maîtrise	46	42
Total	84	85

Les charges de personnel en 2009, y compris indemnités, se sont élevées à K€ 5 713 contre K€ 3 757 en 2008. La croissance de ce poste résulte principalement du changement de périmètre des activités de la Société, suite à la reprise en octobre 2008 des actifs du groupe CPFK.

3.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	1 282	1 421
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	118	75
Dotations aux provisions sur actifs circulants.....	772	107
Dotations aux provisions pour risques et charges.....	-	302
Dotations aux amortissements et provisions.....	2 172	1 905

La croissance du poste « Dotations aux provisions sur actifs circulants » sur l'exercice écoulé résulte de la comptabilisation par la Société de provisions sur stocks (K€ 256) et sur créances clients (K€ 517).

3.7 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Reprises sur provisions	4	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	4	9
Gains de change.....	4	1
Autres produits financiers	241	-
Produits financiers.....	253	10
Dotations financières aux amortissements et provisions.....	(641)	(566)
Intérêts et charges assimilées.....	(311)	(131)
Pertes de change	(12)	(27)
Charges financières	(964)	(724)
Charges et produits financiers.....	(711)	(714)

Les autres produits financiers comptabilisés sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 241 sont liés aux créances clients rachetées par la Société dans le cadre des opérations de liquidation du groupe CPFK.

Les dotations financières aux amortissements et provisions comptabilisées en 2009 à hauteur de K€ 641 résultent des travaux d'évaluation au 31 décembre 2009 des créances rattachées aux participations de la Société dans un certain nombre de sociétés exploitant des magasins vidéo-clubs.

Le poste « Intérêts et charges assimilées » correspond aux intérêts facturés par la société Netgem au titre de ses avances en compte courant.

3.8 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et dont la survenance est rare, et se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Plus-values (Moins-values) sur cession d'actifs.....	(98)	(243)
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises.....	(79)	(144)
Abandons à caractère financier (Comptes courants d'actionnaires Netgem)	9 614	-
Abandons à caractère commercial (Dettes fournisseurs Netgem).....	1 465	-
Autres produits et charges exceptionnels.....	16	41
Total.....	10 918	(346)

3.9 Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009	2008
Crédit d'impôt recherche.....	(1)-	41
Total.....	(1)	41

Au 31 décembre 2009, la Société dispose de déficits fiscaux proches de K€ 21 892 qui pourront être utilisés sur les bénéfices futurs. Depuis la Loi de finances 2004, ces déficits peuvent désormais être reportés indéfiniment.

NOTE 4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions.

Au 31 décembre 2009, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2008. Les principaux changements enregistrés sur la période écoulée en matière d'engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

4.1.1 Engagements de location

Au 31 décembre 2009, la Société occupe des surfaces de bureaux et d'activité dans les locaux de son principal actionnaire, situés rue d'Orléans à Neuilly sur Seine (nouveau siège social de la Société occupé depuis le 1er juin 2008), mais également allée des Barbanniers à Gennevilliers. Les baux contractés au titre de ces locaux ont les caractéristiques suivantes :

- Rue d'Orléans : convention de sous-location signée le 26 mai 2008 avec la société Netgem (Locataire principal) pour une durée allant jusqu'au 25 mai 2017. Le montant annuel de la redevance locative comptabilisée en charges sur l'exercice écoulé s'élève à K€ 117,
- Allée des Barbanniers: baux 3/6/9 ans conclus avec deux bailleurs distincts ayant commencé à courir à compter du 2 octobre 2008. Le montant des loyers et des charges locatives comptabilisés en charges de l'exercice s'établit à K€ 169.

La Société a par ailleurs contracté dans le cadre de l'exploitation d'un certain nombre de fonds de commerce vidéo (magasins et automates), repris au cours des exercices 2008 et 2009, un ensemble de baux 3/6/9 ans ayant représenté en 2009 une charge de loyer de K€ 241.

Au 31 décembre 2009, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ces baux s'établissent à K€ 1 003.

Les dépôts de garantie versés par la Société lors de la conclusion de ces baux s'élèvent à K€ 75 et ont été comptabilisés en immobilisations financières. Il n'y a pas de dépôt de garantie pour les bureaux de Neuilly.

Par ailleurs, une garantie bancaire à première demande et une caution bancaire d'un montant total de K€ 92 ont été délivrées par les banques de la Société en faveur des bailleurs des locaux localisés rue Poissonnière et rue d'Aubervilliers. En contrepartie de ces engagements de cautions, la Société a donné en garantie des sicav de trésorerie pour un montant équivalent qui ont été comptabilisées en immobilisations financières. La caution bancaire d'un montant de K€ 67 relative aux locaux localisés rue Poissonnière a été restituée à la Société au cours du premier semestre 2009 suite à la résiliation anticipée de ce bail.

4.1.2 Engagements d'achats de contenus

La Société s'est engagée à mettre à son catalogue le « line up » VOD des majors sur plusieurs années. La quantité de titres à acheter dans ce cadre n'est pas connue à ce jour mais les conditions tarifaires ont été contractualisées et incluent des minima garantis. Ainsi, au 31 décembre 2009, le montant des engagements de minimum garantis facturés d'avance par les éditeurs et portant sur le premier semestre de l'exercice 2010 s'établit à K€ 354 contre K€ 323 au 31 décembre 2008. Au-delà de ce montant, la Société n'est pas en mesure d'évaluer de façon précise les engagements futurs pris vis-à-vis des éditeurs DVD et VOD.

4.1.3 Droits individuels à la formation

Au 31 décembre 2009, le cumul des droits individuels à la formation (DIF) non consommés est de 3 558 heures.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

4.1.4 Engagements reçus

Netgem SA s'est porté caution solidaire de la Société dans le cadre de la conclusion d'un des baux conclus au titre de l'occupation de surfaces de bureaux à Gennevilliers.

Dans le cadre du contrat d'apport conclu en décembre 2007 entre certains actionnaires de la Société, Netgem et la société J2H, les apporteurs de titres de la Société parties au contrat (les « Apporteurs ») se sont engagés, irrévocablement et sans solidarité entre eux, à indemniser la Société de tous préjudices (en ce compris les frais de justice et autres honoraires raisonnables) effectivement supportés par la Société dans le cadre de l'assignation déposée auprès du Tribunal de Commerce de Paris en date du 8 novembre 2007, ou de toute procédure liée ou résultant de l'assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci. Selon les termes du contrat d'apport, il a été convenu qu'aucune indemnisation ne sera due par les Apporteurs tant que le montant cumulé des préjudices prononcés au titre de l'assignation n'atteint pas en cumulé K€ 10.

4.1.5 Pactes d'actionnaires entrés en vigueur à l'issue de la prise de contrôle de Glowria (renommé VideoFutur) par Netgem

Le 6 avril 2006, la Société et ses 34 actionnaires de l'époque ont signé un pacte visant à organiser les relations et les conditions de sortie entre les différentes catégories d'actionnaires. Constatant les modifications intervenues dans la détention du capital (moins de 10 des signataires sont toujours actionnaires) en 2007 et 2008 du fait de la réduction du capital à 0 suivie d'augmentations de capital puis de l'apport de plus de 99% des actions nouvelles à Netgem, et en conséquence dans la composition du conseil d'administration, ainsi que l'admission en janvier 2010 des actions de la Société sur le marché Alternext, la Société estime que ce pacte dont l'essentiel des dispositions est devenu inapplicable, a perdu sa cause et se trouve sans objet.

4.1.6 Engagement de caution donné

VideoFutur a consenti une caution personnelle et solidaire au profit de la Banque Populaire des Alpes à hauteur de K€ 250 K€ en garantie du remboursement du prêt de K€ 550 consenti par la banque à sa filiale, Eve & Cie. Ce prêt a été consenti à Eve & Cie à l'occasion de la conversion de la facilité de caisse d'un même montant qui lui avait été consentie par l'établissement bancaire. De manière concomitante, le co-actionnaire de VideoFutur dans Eve & Cie a consenti une caution personnelle et solidaire à la Banque Populaire des Alpes pour un montant de K€ 250. Eve & Cie a par ailleurs consenti à donner un nantissement sur son fonds de commerce à la Banque Populaire des Alpes.

4.2 EVENEMENT POSTERIEUR

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Netgem, réunie le 19 janvier 2010, a approuvé les projets de distribution d'un dividende en nature exceptionnel représenté par les actions de Video Futur dont la valeur a été fixée à € 25 millions. La distribution de ce dividende en nature a été approuvée sous condition de l'obtention de l'accord du Conseil d'Euronext Paris sur le projet de cotation des actions de Video Futur sur Alternext, ce qui fût réalisé le 22 janvier 2010.

Préalablement à la distribution de ce dividende, Netgem a participé à un ensemble d'opérations sur le capital de VideoFutur (augmentation de capital de € 13,8 millions, réduction de capital puis regroupement d'actions) finalisant ainsi la reconstitution des capitaux propres de VideoFutur engagés sur 2009 à travers un ensemble d'abandons à caractère financier et commercial, ayant reconstitué le montant des capitaux propres de VideoFutur et doté la Société d'une trésorerie nette proche de € 10 millions.

La mise en paiement du dividende en nature est intervenue à compter du 27 janvier 2010, date de première cotation de l'action Video Futur sur Alternext sous le symbole ALVOD (Cf le document d'information mis en ligne sur le site d'Alternext (www.alternext.fr) et de VideoFutur (www.videofutur.com)).

4.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

4.3.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs Généraux n'ont pas fait l'objet de changement notable au cours de l'exercice 2009.

Comme en 2008, aucun jeton de présence n'a par ailleurs été alloué aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres du comité de direction et des organes d'administration de la Société, y compris personnels mis à disposition, s'est élevé à K€ 724 en 2009 contre K€ 549 sur la même période en 2008.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

Enfin, aucune attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise n'a été décidée par le conseil d'administration de la Société au cours de l'exercice écoulé.

4.3.2 Relations avec d'autres parties liées

Les soldes et transactions indiqués ci-dessous sont principalement liés à l'exécution des conventions conclues avec la société Netgem SA, au titre notamment du versement d'avances en compte courant et d'abandons de créances commerciales et financières, de la fourniture de surfaces de bureaux et de prestations de mise à disposition de personnels et de services techniques.

<i>31/12/2009 - en milliers d'euros</i>	Société mère Netgem SA	Société sœurs NMS SA	Filiales et participations	Total
Immobilisations financières			656	656
Créances clients et comptes rattachés			177	177
Total Actifs	-	-	833	833
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598	11	149	758
Autres dettes	3 696	-	-	3 696
Total Passifs	4 294	11	149	4 454
Produits d'exploitation	-	-	-	-
Produits exceptionnels	11 079	-	-	11 079
Charges d'exploitation	1 187	-	-	1 527
Charges financières	311	-	-340	311

<i>31/12/2008 - en milliers d'euros</i>	Société mère Netgem SA	Société sœurs NMS SA	Filiales et participations	Total
Immobilisations financières			996	996
Créances clients et comptes rattachés			162	162
Total Actifs	0	0	1 158	1 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	745	11	149	905
Autres dettes	6 343	-	-	6 343
Total Passifs	7 088	11	149	7 248
Produits d'exploitation				
Charges d'exploitation	395	10	-	405
Charges financières	131	-	-	131

4.4 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

4.4.1 Créances

<i>31/12/2009 - en milliers d'euros</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	7 042	-	7 042
Autres immobilisations financières	98	25	73
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 012	-	1 012
Autres créances clients	2 594	2 594	-
Etat et autres collectivités publiques	517	517	-
Débiteurs divers	958	958	-
Charges constatées d'avance	495	495	-
TOTAL	12 716	4 589	8 127

4.4.2 Dettes

<i>31/12/2009 - en milliers d'euros</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	4 455	4 455	0	-
Personnel et comptes rattachés	512	512	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	593	593	-	-
Etat et autres collectivités publiques	536	536	-	-
Groupe et associés	3 696	3 696	-	-
Débiteurs divers	202	171	31	-
Produits constatés d'avance	406	406	-	-
TOTAL	10 401	10 370	31	-

4.5 Liste des filiales et participations

Données en milliers d'euros, sauf mention expresse	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Commentaires Date des comptes
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société	na	na	na	na	na	na	na	na	na	na
B – Renseignements détaillés sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société										
Glowria Luxembourg SA	31	(24)	100%	31	13	-	2	(11)	-	01/01/09-31/12/09-
Glow Entertainment Deutschland GmbH	25	(5)	100%	27	-	-	Néant (Holding)	-	-	01/01/09-31/12/09-
Eve & Cie (Sarl)	313	(980)	50,01%	-	-	-	846	(422)	-	01/01/09-31/12/09 (2)-
Gpmr Agen VF (Sarl)	8	(663)	75%	-	115	-	476	(143)	-	01/01/09-31/12/09 (1)-
Auch VF (Sarl)	8	(277)	80%	-	45	-	95	(41)	-	01/07/08-30/06/09 (1)-
Ark Développement (Sarl)	8	(285)	40%	-	100	-	62 (Holding)	(291)	-	01/01/08-31/12/08-
Gpmv La Yarenne (Sarl)	8	(72)	100%	-	40	-	116	(28)	-	01/01/09-31/12/09 (1)
St Nazaire VF (Sarl)	8	10	60%	-	2	-	142	(45)	-	01/01/09-31/12/09 (1)
Ensemble de filiales françaises (Magasins franchises VidéoFutur)	na	na	na	na	na	na	na	na	-	-

na : non applicable

(1) Arrêtés de comptes provisoires

(2) Données consolidées du groupe Eve et Compagnie